

Rectifications fiscales en succession et donation (Atelier CNAF)

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs en droit de la famille

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser les délais et les principes de la procédure fiscale pour mieux accompagner les clients faisant l'objet d'une telle procédure.
- Connaître les motifs de contrôles actuels en matière de succession et de donation.
- Anticiper le contrôle fiscal en préparant les éléments de preuve pour éviter les rectifications ou les contester utilement.

Contenu

Contexte de durcissement fiscal

Rappel des principes régissant la procédure fiscale

- Délai de contrôle généraux (prescription longue ou prescription courte et délais spéciaux)
- Respect des garanties du contribuable par l'administration fiscale
- Respect des délais par le contribuable

Dépôt tardif de la déclaration de succession

- Point de départ du délai de dépôt de la déclaration de succession
- Conséquences du paiement des acomptes
- Solutions pour éviter les sanctions de dépôts tardif
- Voies de recours contre les pénalités de retard

Rectifications concernant les biens déclarés à l'actif et au passif

- Rectifications concernant les biens déclarés à l'actif
- Rectifications concernant les biens déclarés au passif

Rectifications concernant le calcul des droits

- Exonérations et abattement divers
- Rappel fiscal
- Abus de droit

Prérequis :

Connaissance des règles civiles et fiscales régissant les mutations à titre gratuit

Fondamentaux du droit des successions et des libéralités

Modalités d'évaluation

Cas pratiques durant la formation

Quiz de test des connaissances à la fin